DÉLIBÉRATION N°CP 2021-428
DU 22 SEPTEMBRE 2021

AIDES D'URGENCE POUR HAÏTI ET L'ALGÉRIE

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 222-16 du 15 décembre 2016 relative à la stratégie internationale de la Région Île-de-France modifiée par les délibérations n° CP 2018-162 du 30 mai 2018 et n° CP 2019-434 du 17 octobre 2019 ;

VU la délibération n° CP 2017-230 du 17 mai 2017 relative au Fonds d'intervention d'urgence : assistance à la population malgache affectée par le cyclone Enawo ;

VU la délibération CP 2021-165 du 1er avril 2021, relative au 2ème rapport international 2021 Tunisie » ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 21 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-55 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU Le budget de la Région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la Commission de la coopération internationale ;

VU l'avis de la Commission des finances ;

VU l'avis de la commission des relations internationales et des affaires européennes ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-428 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Aide* médicale *d'urgence pour Haïti

Décide de participer, au titre de l'aide d'urgence, au financement du projet détaillé en annexe de la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant maximum prévisionnel de 100 000 €.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature, avec le bénéficiaire, d'une

convention conforme à la convention type Fonds d'intervention d'urgence - Investissement adoptée par délibération n° CP 2021-165 du 1er avril 2021, et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de 100 000 € disponible sur le chapitre 900, « Services généraux », code fonctionnel 044 « aide publique au développement », programme HP044-013 « solidarité internationale », code action 10401304 « fonds d'intervention d'urgence » du budget 2021.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter de la date indiquée dans la fiche projet jointe en annexe 1 de la délibération, par dérogation à l'article 17 alinéa 3 de l'annexe à la délibération n°CR 2021-055 du 21 juillet 2021 relative au règlement budgétaire et financier.

Article 2 : Aides d'urgence pour l'Algérie

Décide de participer, au titre au titre de l'aide d'urgence, au financement des 6 projets détaillés en annexe 1 de la présente délibération par l'attribution de 3 subventions de fonctionnement d'un montant maximum prévisionnel de 24 968 € et de 4 subventions d'investissement d'un montant maximum prévisionnel de 74 995 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type Fonctionnement du Fonds d'intervention d'urgence adoptée par délibération n° CP 2017-230 du 17 mai 2017 ou Fonds d'intervention d'urgence - Investissement adoptée par délibération n° CP 2021-165 du 1er avril 2021, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 24 968 € disponible sur le chapitre 930 « services généraux » - code fonctionnel 044 « Aide publique au développement » Programme HP044-015 (104015) « Solidarité internationale » Code action 10401503 « Fonds d'intervention d'urgence » du budget 2021.

Affecte une autorisation de programme de 74 995 €disponible sur le chapitre 900 « services généraux » - code fonctionnel 044 « aide publique au développement », programme HP044-013 « solidarité internationale », code action 10401304 « fonds d'intervention d'urgence » du budget 2021.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 et à l'article 29, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n°CR 2021-055 du 21 juillet 2021 relative au règlement budgétaire et financier.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 22 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 22 septembre

22/09/2021 11:56:54

2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1126480-DE-1-1) et affichage ou notification le 22 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Fiches-projets

DOSSIER N° 21009902 - AIDE MÉDICALE D'URGENCE POUR HAÏTI

Dispositif : Fonds d'intervention d'urgence (investissement) (n° 00000644)
Délibération Cadre : CR222-16 du 15/12/2016
Imputation budgétaire : 900-044-20421-104013-020
Action : 10401304- Fonds d'intervention d'urgence

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention d'urgence (investissement)	100 000,00 € TTC	100,00 %	100 000,00 €
		Montant total de la subvention	100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MSF MEDECINS SANS FRONTIERES
Adresse administrative : 34 AV JEAN JAURES
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MEGO TERZIAN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 août 2021 - 15 août 2022
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : intervention d'urgence au lendemain du séisme.

Description :
Le 14 août dernier, un séisme de magnitude 7,2 sur l'échelle de Richter frappait le sud-ouest d'Haïti, faisant plus de 2 200 morts et plus de 12 200 blessés. Quelques heures après le tremblement de terre, le Premier ministre décrétait l'état d'urgence pour un mois dans les zones touchées. Deux millions de personnes – sur une population totale de 12 millions d'habitants – vivent dans les départements les plus sinistrés de la Grand'Anse, des Nippes et du Sud.

600 000 personnes ont été directement affectées par la catastrophe et nécessitent une assistance humanitaire immédiate. Les dégâts matériels sont également considérables : au moins 61 000 maisons détruites et 76 000 autres endommagées.

La réponse humanitaire s'organise pour aider une population déjà confrontée à des crises multiples, notamment sur les plans économique, institutionnel, sécuritaire et sanitaire. Les besoins prioritaires ont été identifiés en matière de santé, d'accès à l'eau, d'assainissement, d'hygiène, de sécurité alimentaire et de fourniture d'abris.

Face à l'accroissement constant du nombre de blessés les jours qui ont suivi le séisme, l'urgence sanitaire s'est donc révélée prioritaire, a fortiori dans le contexte persistant de la pandémie de Covid-19 (moins de 1% de la population avait reçu une première dose de vaccin fin août). Plusieurs hôpitaux ont subi des dégâts importants ou sont entièrement détruits, pendant que ceux qui fonctionnent encore sont totalement débordés, par manque de personnel, de matériel médical et de médicaments.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Le bénéficiaire est exonéré de l'obligation de recruter des stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
L'aide présentée permettra de financer l'achat de divers matériels médicaux (matériels d'anesthésie, de ventilation et de réanimation, équipements chirurgicaux et d'opération, échographe, module de transfusion, électrocardiographe, etc.) et logistiques (générateurs électriques, tentes, modules d'éclairage, etc.), déployés par Médecins Sans Frontières (MSF) dans le cadre de ses interventions en faveur des populations sinistrées. Association médicale humanitaire internationale intervenant dans près de 70 pays, MSF est présente à Haïti depuis plus de 30 ans.

Localisation géographique :
- HAÏTI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériel médical	75 000,00	75,00%
Matériel logistique	12 500,00	12,50%
Autres matériels	12 500,00	12,50%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	100 000,00	100,00%
Total	100 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21009949 - AIDE MÉDICALE D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES ET ANIMAUX VICTIMES DES INCENDIES DANS LES WILAYAS DE TIZI OUZOU ET DE BEJAIA - ALGERIE

Dispositif : Fonds d'intervention d'urgence (fonctionnement) (n° 00000643)
Délibération Cadre : CR222-16 du 15/12/2016
Imputation budgétaire : 930-044-6574-104015-020
Action : 10401503- Fonds d'intervention d'urgence

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention d'urgence (fonctionnement)	10 000,00 € TTC	100,00 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION FRANCO-KABYLE DE CHAMPIGNY
Adresse administrative : 23 RUE JEAN JAURES
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SAMIA KACHIR, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 9 août 2021 - 30 septembre 2021
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : compte-tenu de l'urgence et de la force majeure, il est proposé de prendre en compte les dépenses à compter du 09 août.

Description :
Outre les dégâts humains et matériels considérables, les incendies du mois d'août ont également causé de graves dommages au sein des cheptels. Des milliers d'animaux de ferme (moutons, vaches, brebis, chèvres, ânes, poules) ont été blessés ou décimés. Or l'élevage de ces animaux est d'une nécessité économique vitale pour beaucoup de familles kabyles.
L'association Franco-Kabyle de Champigny, alertée de la gravité des sinistres par des comités villageois, s'est aussitôt mobilisée pour collecter des produits médicaux et paramédicaux ainsi que du matériel médical en faveur des victimes et animaux blessés.
Son association partenaire locale « Association des diabétiques de El Kseur » est chargée de répartir et distribuer les médicaments.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Le bénéficiaire est exonéré de l'obligation de recruter un stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention porte sur les **dépenses de fonctionnement du projet éligibles (hors valorisation).**

Localisation géographique :

- ALGERIE, wilayas de Tizi Ouzou et de Bejaia

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Formation	**600,00**	1,71%
Frais de déplacement	**500,00**	1,43%
Fournitures et consommables	**1 100,00**	3,14%
Services extérieurs	**3 000,00**	8,57%
Divers	**4 800,00**	13,71%
Médicaments (valorisation)	25 000,00	71,43%
Total	35 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 000,00	28,57%
Dons (valorisation)	25 000,00	71,43%
Total	35 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21009944 - AIDE D'URGENCE EN FAVEUR DE LA RENTREE SCOLAIRE DES ENFANTS DE TIZI OUZOU - ALGERIE

Dispositif : Fonds d'intervention d'urgence (fonctionnement) (n° 00000643)
Délibération Cadre : CR222-16 du 15/12/2016
Imputation budgétaire : 930-044-6574-104015-020
Action : 10401503- Fonds d'intervention d'urgence

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention d'urgence (fonctionnement)	15 000,00 € TTC	73,33 %	11 000,00 €
		Montant total de la subvention	11 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNE CHORBA POUR TOUS
Adresse administrative : 108 RUE CURIAL
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : M. Abdenour Dadouche, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 septembre 2021 - 31 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : dotation urgente en vue de permettre la rentrée scolaire des enfants de Tizi Ouzou.

Description :
Dans un contexte sanitaire déjà très tendu, les incendies récents ont sinistré une partie importante de la région, laissant un grand nombre de familles sans ressources. Sur le territoire de Tizi-Ouzou, 5 écoles ont en outre été détruites. En partenariat avec la Mairie, l'association souhaite apporter une aide matérielle (équipements et fournitures) auprès des familles en difficultés pour la rentrée scolaire des enfants.
Fournitures et équipements seront remis à la mairie qui assurera leur répartition.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Le bénéficiaire est exonéré de l'obligation de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- ALGERIE, wilaya de Tizi Ouzou, commune de Tizi Ouzou

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures et équipements scolaires	15 000,00	100,00%
Total	15 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 000,00	26,67%
Région	11 000,00	73,33%
Total	15 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21009938 - FOURNITURE EN ELECTRICITE DE VILLAGES SINISTRES EN KABYLIE - ALGERIE

Dispositif : Fonds d'intervention d'urgence (investissement) (n° 00000644)
Délibération Cadre : CR222-16 du 15/12/2016
Imputation budgétaire : 900-044-20421-104013-020
Action : 10401304- Fonds d'intervention d'urgence

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention d'urgence (investissement)	39 200,00 € TTC	100,00 %	39 200,00 €
		Montant total de la subvention	39 200,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE GRAND MAGHREB
Adresse administrative : 99 RUE DE LA BOURCILLIERE
92140 CLAMART
Statut Juridique : Association
Représentant : M. MABROUKI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : non

Description :
Les équipements électriques de nombreux villages isolés des montagnes de la Kabylie ont été détériorés par les incendies survenus en août 2021. Pour subvenir aux besoins de leurs populations dans l'attente du rétablissement des réseaux de fourniture énergétique (besoins accrus par l'utilisation d'équipements d'oxygénothérapie contre la Covid-19), l'association « Le Grand Maghreb » et son partenaire « Le Croissant Rouge Algérien » sont mobilisés afin de doter en groupes électrogènes les communautés nécessiteuses. Les répartitions et distributions des équipements (200) seront assurés par le Croissant Rouge Algérien.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Le bénéficiaire est exonéré de l'obligation de recruter des stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Financement des groupes électrogènes.

Localisation géographique :
- ALGERIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements	39 200,00	91,16%
Frais de déplacement	2 000,00	4,65%
Frais de gestion - assurance	1 800,00	4,19%
Total	43 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	39 200,00	91,16%
Fondations - entreprises	2 800,00	6,51%
Fonds propres	1 000,00	2,33%
Total	43 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21009939 – AIDE D'URGENCE AU TERRITOIRE DE ILLOULA OUMALOU - ALGERIE

Dispositif : Fonds d'intervention d'urgence (investissement) (n° 00000644)
Délibération Cadre : CR222-16 du 15/12/2016
Imputation budgétaire : 900-044-20421-104013-020
Action : 10401304- Fonds d'intervention d'urgence

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention d'urgence (investissement)	24 545,00 € TTC	76,96 %	18 890,00 €
		Montant total de la subvention	18 890,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TABOUDA FRANCE
Adresse administrative : 31 RUE DE STRASBOURG
93200 SAINT-DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Khellaf KAOUBI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 26 août 2021 – 1er septembre 2022
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : dotation en matériel médical urgente, en faveur des familles touchées par la Covid-19 et les incendies.

Description :
Face à l'ampleur de la catastrophe qui a provoqué des drames humains, des déplacements de populations, des traumatismes psychologiques et un désastre écologique et économique, l'association Tabouda-France, en partenariat avec l'association Tafrara dans la commune d'Illoula-Oumalou, s'engage à venir en aide aux victimes des incendies dans les domaines de la santé et de l'environnement. Leur projet consiste à régénérer les espaces naturels et à fournir une aide psychologique, matérielle et médicale aux victimes de ces incendies et de la Covid-19.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Le bénéficiaire est exonéré de l'obligation de recruter un stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Cofinancement des **dépenses d'équipement du projet**.

Localisation géographique :
- ALGERIE, Wilaya de Tizi Ouzou, commune d'Illoula-Oumalou

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Consultation vétérinaire	2 061,00	6,08%
Ruches	**5 950,00**	17,57%
Arbres	**13 079,00**	38,61%
Matériel médical	**5 516,00**	16,28%
Masques, gel hydroalcoolique	3 750,00	11,07%
Engrais	669,00	1,98%
Fournitures apiculture	415,00	1,23%
Outillage	647,00	1,91%
Aliments de bétail	1 785,00	5,27%
Total	33 872,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	18 890,00	55,77%
Diaspora USA	5 516,00	16,28%
Diaspora France	2 466,00	7,28%
Fonds propres	7 000,00	20,67%
Total	33 872,00	100,00%

DOSSIER N° 21009942 - AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE EN FAVEUR DE POPULATIONS SINISTREES DES WILAYAS DE TIZI OUZOU ET BEJAIA – ALGERIE - INVESTISSEMENT

Dispositif : Fonds d'intervention d'urgence (investissement) (n° 00000644)
Délibération Cadre : CR222-16 du 15/12/2016
Imputation budgétaire : 900-044-20421-104013-020
Action : 10401304- Fonds d'intervention d'urgence

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention d'urgence (investissement)	4 905,00 € TTC	100,00 %	4 905,00 €
		Montant total de la subvention	4 905,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TAJMAAT AIT EL HADJ / ATH DRISS-FRANCE
Adresse administrative : 20 AVENUE DES CEVENNES 77270 VILLEPARISIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur KAMAL SAIDI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 9 août 2021 - 31 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : compte-tenu de l'urgence et de la force majeure, il est proposé de prendre en compte les dépenses à compter du 09 août.

Description :
Dès le début des incendies, les structures locales de soin ont été incapables de prendre en charge l'ensemble des besoins des populations sinistrées, étant donné les besoins considérables en produits pharmaceutiques et matériels médicaux. Ces structures étaient en outre sous tension, du fait de la recrudescence de l'épidémie de la Covid-19 en Algérie.
Le projet porté par l'association « Tajmaat Ait El Hadj / Ath Driss-France", en partenariat avec l'association algérienne « Amusnaw », se concentre sur une aide en médicaments et appareils médicaux (dont des concentrateurs d'oxygènes) aux hôpitaux et autres lieux de santé (dispensaires, centres de soins) de 7 communes situées dans les wilayas de Tizi-Ouzou et de Bejaia, ainsi qu'à des personnes sinistrées.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Le bénéficiaire est exonéré de l'obligation de recruter un stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Financement des **dépenses d'équipement**.

Localisation géographique :
- ALGERIE, wilayas de Tizi Ouzou et de Béjaia, communes de At Yenni, Michelet, Larbaa

Nait Irathen, Boghni, Barbacha, Toudja, Illoua Oumalou

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	**4 905,00**	15,74%
Fournitures et consommables	405,00	1,30%
Frais d'expédition	5 263,00	16,89%
Frais de déplacement	250,00	0,80%
Médicaments (valorisation)	20 331,00	65,26%
Total	31 154,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région (dont 4 905 € en investissement et 3 968 € euros en fonctionnement)	8 873,00	28,48%
Dons	1 650,00	5,30%
Fonds propres	300,00	0,96%
Dons de médicaments (valorisation)	20 331,00	65,26%
Total	31 154,00	100,00%

DOSSIER N° 21009947 - AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE EN FAVEUR DE POPULATIONS SINISTREES DES WILAYAS DE TIZI OUZOU ET BEJAIA - ALGERIE – FONCTIONNEMENT

Dispositif : Fonds d'intervention d'urgence (fonctionnement) (n° 00000643)
Délibération Cadre : CR222-16 du 15/12/2016
Imputation budgétaire : 930-044-6574-104015-020
Action : 10401503- Fonds d'intervention d'urgence

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention d'urgence (fonctionnement)	5 918,00 € TTC	67,05 %	3 968,00 €
		Montant total de la subvention	3 968,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TAJMAAT AIT EL HADJ / ATH DRISS-France
Adresse administrative : 20 AVENUE DES CEVENNES 77270 VILLEPARISIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur KAMAL SAIDI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 9 août 2021 - 31 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : compte-tenu de l'urgence et de la force majeure, il est proposé de prendre en compte les dépenses à compter du 09 août.

Description :
Dès le début des incendies, les structures locales de soin ont été incapables de prendre en charge l'ensemble des besoins des populations sinistrées, étant donné les besoins considérables en produits pharmaceutiques et matériels médicaux. Ces structures étaient en outre sous tension, du fait de la recrudescence de l'épidémie de la Covid-19 en Algérie.
Le projet porté par l'association « Tajmaat Ait El Hadj / Ath Driss-France", en partenariat avec l'association algérienne « Amusnaw », se concentre sur une aide en médicaments et appareils médicaux (dont des concentrateurs d'oxygènes) aux hôpitaux et autres lieux de santé (dispensaires, centres de soins) de 7 communes situées dans les wilayas de Tizi-Ouzou et de Bejaia, ainsi qu'à des personnes sinistrées.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Le bénéficiaire est exonéré de l'obligation de recruter un stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
cofinancement des dépenses **de fonctionnement du projet éligibles (hors valorisation).**

Localisation géographique :
- ALGERIE, wilaya de Tizi Ouzou et de Bejaia, commune de de At Yenni, Michelet, Larbaa Nait Irathen, Boghni, Barbacha, Toudja, Illoua Oumalou

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	4 905,00	15,74%
Fournitures et consommables	**405,00**	1,30%
Frais d'expédition	**5 263,00**	16,89%
Frais de déplacement	**250,00**	0,80%
Médicaments (valorisation)	20 331,00	65,26%
Total	31 154,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région (dont 4 905 € en investissement et 3 968 € euros en fonctionnement)	8 873,00	28,48%
Dons	1 650,00	5,30%
Fonds propres	300,00	0,96%
Dons de médicaments (valorisation)	20 331,00	65,26%
Total	31 154,00	100,00%

DOSSIER N° 21009945 - FOURNITURE D'EXTRACTEURS D'OXYGENE ET PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS DANS LA COMMUNE D'AIN EL HAMMAM - ALGERIE

Dispositif : Fonds d'intervention d'urgence (investissement) (n° 00000644)
Délibération Cadre : CR222-16 du 15/12/2016
Imputation budgétaire : 900-044-20421-104013-020
Action : 10401304- Fonds d'intervention d'urgence

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention d'urgence (investissement)	14 300,00 € TTC	83,92 %	12 000,00 €
		Montant total de la subvention	12 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TIWIZI ENTRAIDE
Adresse administrative : 43 RUE DES VIOLETTES
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ZAHIA Hamadi, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1er septembre 2021 - 31 mars 2022
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : fourniture urgente d'extracteurs d'oxygène pour les personnes démunies face à la Covid-19 afin de désengorger les hôpitaux

Description :
L'hôpital d'Ain El Hammam déjà surchargé par les patients atteints de la Covid-19 a dû accueillir des victimes des incendies. Afin de le désengorger, l'association « Tiwizi France » et son partenaire local « Tadukli Iguil Bogueni » viennent en aide aux personnes touchées par la Covid-19 en apportant des extracteurs d'oxygène pour des soins à domicile. Par ailleurs, dans le but de contribuer à reconstituer la faune et la flore après les incendies, le projet consiste à replanter des arbres fruitiers dont l'exploitation constitue une ressource majeure pour plusieurs familles.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Le bénéficiaire est exonéré de l'obligation de recruter un stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Cofinancement des **dépenses d'équipement**.

Localisation géographique :
- ALGERIE, Commune d'Ain El Hammam

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Extracteurs et accessoires	**3 300,00**	20,89%
Cheptel	**6 000,00**	37,97%
Plants d'arbres fruitiers	**5 000,00**	31,65%
Billets d'avion	600,00	3,80%
Expédition extracteurs et accessoires	600,00	3,80%
Valorisation (bénévolat, mises à disposition...)	300,00	1,90%
Total	15 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	12 000,00	75,95%
Dons	112,00	0,71%
Valorisation	300,00	1,90%
Fonds propres	3 388,00	21,44%
Total	15 800,00	100,00%